

Projet pédagogique

Accueil de loisirs du Truchet

Entrée de Belfort,
10 Place Christin
39200 Saint Claude

☎03.84.45.74.35/06.37.72.44.42
alsh.truchet@mairie-saint-claude.fr



Année Scolaire 2024-2025

SOMMAIRE

A - DESCRIPTION DE LA STRUCTURE	p.3
B - LES OBJECTIFS	p.5
C – FONCTIONNEMENT	p.11
D - LE TRAVAIL EN ÉQUIPE	p.13

A – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

- Type d'accueil :

- Accueil de Loisirs périscolaire :
- Accueil matin et après-midi
- Restaurant scolaire

- Période de Fonctionnement :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les périodes scolaires de :

- 7h00 à 8h30
- 11h30 à 13h30
- 16h30 à 18h30

- Organisateur :

MAIRIE de SAINT-CLAUDE
32, Rue du Pré
39200 SAINT-CLAUDE

- Public :

L'AL (Accueil de Loisirs) accueille les enfants âgés de 6 à 12 ans scolarisés à l'école élémentaire Truchet (5 classes : CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1, CM1-CM2, Ulis)

Les enfants viennent essentiellement des quartiers du centre-ville de Saint- Claude et des villages environnants (communes rattachées : Valfin, Cinquétral etc...), ou d'autres quartiers par dérogation scolaire.

- Effectifs :

L'AL compte 68 inscrits sur les 95 enfants inscrits à l'école élémentaire du Truchet

- 15 en moyenne à l'accueil du matin
- 55 enfants en moyenne lors du temps de restauration scolaire
- 15 en moyenne à l'accueil du soir (effectifs variable en fonction des soirs)

- Locaux :

L'Accueil de Loisirs se trouve, depuis septembre 2024, au sous-sol de la Maternelle Christin. Il comprend une entrée avec un vestiaire et des sanitaires. Dans la pièce principale, il y a un coin pour les activités manuelles, un coin Légo, fléchettes, jeux de sociétés,... Cette pièce est également la salle de restauration. Au fond, une cuisine commune avec l'AL de Christin équipée pour la liaison froide.

Nous avons accès à la grande cour extérieure de l'école du Truchet pour le temps de jeux du midi et du soir. Une ancienne salle de classe nous est prêtée par l'école pour des temps calme (dessins, puzzle, jeux de société) et pour les jours de pluie, le temps du midi.

- **Le matériel :**

Nous disposons :

- De jeux extérieurs (ballons, raquettes, cerceaux, Pédal'Go, Cross de hockey, jeu de Mölkky, Bowling, jeu de fléchettes, ...)
- De jeux intérieurs (jeux de société, jeux de coopération, gros jeux en bois type Weykick, passe et trappe...)
- De petits coins aménagés : lecture, dînette, Kapla, Légo, Mécano, poupées, ferme, garage etc....
- D'ustensiles de cuisine, de plaques électriques et d'un mini four.
- De petits matériaux divers pour les activités manuelles (papier, ciseaux, colle, matériel plus spécifique ...)
- Un espace bureau équipé d'un ordinateur et d'une imprimante.

- **Le Budget (année 2024-2025) :**

- Equipement éducatifs : 806 €
- Alimentation/ Goûter : 130 €
- Pharmacie : Fournit par le service Sécurité et prévention de la ville.

De plus, chaque année en fonction des demandes de la direction et du souhait des élus (vote des budgets) des travaux et des lignes d'investissement supplémentaires sont octroyés.

- **L'équipe d'animation :**

- Directrice : RANGAN Adélaïde : CPJEPS, PSC1, BAFD en cours (matin, midi, soir).
- 4 animatrices :
 - Iman HABIBI : BAFA (midi + aide au ménage de 13h30 à 15h00)
 - Karine PICHET : CAP Petite Enfance (matin, midi et soir)
 - Nassira BELHABIBE : Sans formation (midi)
 - Christine BONNEVILLE : CQP (midi)
 - Carine MULLER : SST /Sans formation (Midi en tant que personnel technique 10h00 à 15h45)

Des changements d'affectation de groupe peuvent avoir lieu en fonction des effectifs et des remplacements du personnel.

- **Le personnel technique et entretien des locaux :**

L'entretien des locaux de restauration (mise en chauffe, préparation des repas, installation des tables, plonge, ménage...) est effectué par un agent technique. Elle bénéficie de 40h/an pendant les vacances scolaires pour les gros travaux de ménage. Elle fait partie intégrante de l'équipe d'animation.

B – LES OBJECTIFS :

1) Les intentions éducatives :

Pour développer leurs actions et mettre en œuvre les activités nécessaires, les services municipaux doivent pouvoir s'appuyer sur les grandes orientations définies par la municipalité.

Le **Projet Éducatif de la ville**, tel qu'il est proposé, exprime la volonté municipale en matière de politique éducative. Il précise un ensemble d'objectifs intentionnels à plus ou moins long terme, duquel découleront des plans d'actions opérationnelles élaborées sous la forme de projets pédagogiques adaptés aux problématiques des tranches d'âges concernées, avec la perspective d'atteindre les résultats recherchés. Le public visé est celui de la jeunesse de 3 mois à 18 ans et de leur famille.

La ville de Saint-Claude souhaite contribuer à l'éducation des citoyens de demain par la mise en œuvre d'un projet éducatif. Le projet éducatif s'appuie sur les **droits de l'enfant**, il est au service de la **qualité de l'accueil** des enfants. Il est avant tout un **projet d'équipe**, établi pour **servir de table d'orientation** à l'ensemble des professionnels de l'enfance.

La municipalité affiche sa volonté en créant les conditions d'appropriation de valeurs fondamentales qui reposent sur **l'environnement** et la **citoyenneté**. Il s'appuie sur des **savoirs** et des **valeurs**. Une valeur est une représentation synthétique des convictions et comportements qu'un individu (ou groupe d'individus) considère comme important. Chaque enfant doit être accompagné pour qu'il prenne conscience du monde auquel il appartient, dans le but de devenir un **citoyen responsable de demain**. Le projet préconise **l'utilisation des 5 sens** afin que chaque enfant atteigne l'objectif à son rythme.

2) Les objectifs pédagogiques :

Notre équipe s'est appuyée sur les idées directrices et les concepts tirés des documents de référence, **le Projet Éducatif et le PEdT** (Projet Educatif du Territoire) : le bien-être et l'épanouissement des enfants, la transmission de valeurs citoyennes et la sensibilisation à l'environnement. Ces objectifs ont été déclinés en objectifs généraux :

- Apprendre à **vivre en groupe**, à trouver sa place en collectivité et éduquer au **respect** de soi, des autres et de l'environnement.
- Assurer la **sécurité**, le **bien-être** de l'enfant.
- Assurer **l'épanouissement** de l'Enfant en respectant ses **rythmes**.

- Développer les **relations** avec les parents, l'École, les autres structures municipales (crèche, centre sociaux, autres AL...) et les différents partenaires.
- Favoriser l'**entraide** et le **partage** notamment grâce aux liens intergénérationnels.
- Sensibiliser l'enfant à l'**environnement**, aux gestes écologiques.

Il est à noter que ces points ne sont pas classés par ordre d'importance, ils contribuent tous au développement global de l'Enfant.

Concrètement, le Projet Pédagogique est un document de **travail** et de **réflexion** élaboré par le directeur et son équipe. C'est « **le document de référence de l'équipe** », car il garantit l'unité de celle-ci en fixant un **cadre commun**.

L'équipe fixe en début d'année des objectifs à atteindre et cherche les moyens de les réaliser, c'est-à-dire de réfléchir sur l'organisation concrète de l'AL (= fonctionnement). Durant l'année ces objectifs sont évalués et rediscutés en réunion.

Le Projet Pédagogique est complété par le **Règlement intérieur** commun à toutes les structures d'accueil municipales.

Cette année, l'équipe a retenu certains objectifs à travailler davantage et développer dans le projet pédagogique en fonction des besoins de notre public :

- **Hygiène/sécurité**
- **Respect/politesse**
- **Autonomie/vivre ensemble**

Les autres objectifs seront traités en transversalité.

- **Favoriser le vivre ensemble et la cohabitation harmonieuse du groupe :**

L'enfant sera capable de manifester du RESPECT envers les locaux, le matériel, les personnes dans tous les moments de la vie quotidienne.

- Aménager la salle d'activités, les espaces extérieurs et la salle de restauration (affichages, règles de vie, etc...) pour instaurer, à l'aide des règles de vie, des moments conviviaux et respectueux.
- Faire appliquer les règles élémentaires de **politesse** et de **savoir-vivre** : bonjour, s'il te plaît, merci...
- Développer le **respect** par le jeu et les activités : respect des règles, des partenaires de jeu...
- Veiller à ce que les enfants fassent un **bon usage du matériel et des locaux** mis à leur disposition et veiller à leur rangement.
- Faire prendre conscience aux enfants que **l'adulte est une personne que l'on doit écouter** et à qui l'on doit obéir.
- Apprendre à **partager** des espaces de jeux, des objets...
- Apprendre à négocier, à faire **respecter ses droits** et à **respecter ceux des autres**.
- Apprendre à s'affirmer individuellement, à **avoir confiance en soi** en développant une image positive de soi.

L'enfant sera capable de vivre des moments de PARTAGE, d'ENTRAIDE et de SOLIDARITE.

- Vivre ensemble sereinement des activités, des jeux.
- Développer l'**entraide** entre les enfants par le jeu (collectif/coopération)
- **Apprendre à perdre** sans haine, à **gagner sans écraser**, à **coopérer** pour gagner, à faire des choix, à élaborer des stratégies collectives de jeux...

• Favoriser l'entraide et le partage :

- Développer les **liens intergénérationnels** pour sortir de l'individualisme.
- **Partage de moments conviviaux** autour de jeux (loto, bingo...), d'activités manuelles (petits bricolages), d'atelier cuisine ect...
- Apprendre à **apporter son aide** sans attendre de contre-parti, dans le seul but de venir en aide à quelqu'un.
- Favoriser l'**acceptation de la différence**, le respect d'autrui, la tolérance afin de s'ouvrir à la société dans toute sa diversité.

L'enfant devra être capable de GERER LES CONFLITS.

- Apprendre à percevoir, à maîtriser et à **exprimer ses émotions**.
- **Régler les problèmes par la parole** : on habituera les enfants à exposer leurs problèmes relationnels par le dialogue et non par la violence (bagarre, insulte...) à respecter et écouter l'autre.
- Interdire toute violence physique, verbale ou harcèlement !
- Apprendre et s'entraîner à la **médiation**.

L'enfant devra être capable d'accepter les différences et intégrer la notion de TOLERANCE.

Amener les enfants à être **tolérants** (face aux handicaps, aux origines, à la morphologie de chacun, à la religion,...), accepter et intégrer les enfants « différents » (classe Ulis)

L'enfant devra être capable de VIVRE AVEC DES REGLES et de les accepter.

Etablir des règles de vie avec les enfants et les faire respecter : celles-ci établissent un **cadre**, en donnant des repères clairs aux enfants, sur leurs droits et devoirs. Les enfants devront respecter les autorisations et les interdits fixés, et prendre conscience qu'il existe des limites à ne pas franchir sous peine de **sanction**.

Les sanctions peuvent être :

1. Avertissement et discussion entre l'animateur et l'enfant (explication, excuses, réparation ou petites sanctions :
 - * Isolement dans un coin un certain temps,
 - * Suspension ou privation d'une activité (foot, vélo, atelier...)
 - * Lecture et discussion autour du règlement intérieur ou recherche d'un mot dans le dictionnaire ou lettre d'excuse à un animateur ou à un camarade,
 - * Des actions en faveur de l'Accueil de Loisirs (nettoyage des chaises et des tables, tri des jeux et du matériel...)
2. Rencontre avec les parents à l'Accueil de Loisirs et avertissement écrit.
3. Convocation des parents à la Mairie avec exclusion temporaire ou définitive.
4. Exclusion immédiate si une faute grave a été commise.

Une **fiche de suivi** individuel des enfants est remplie régulièrement afin de suivre l'évolution de leur comportement. Elle est signée par l'enfant et l'adulte ayant constaté les faits.

Les règles de vie permettent de vivre en groupe et de favoriser la coexistence harmonieuse d'un grand nombre d'enfants. C'est grâce à l'apprentissage des règles de base que l'enfant va se construire, apprendre à vivre en société et savoir se comporter dans la vie de tous les jours (= devenir citoyen).

L'enfant devra être capable de COMMUNIQUER.

- **Savoir prendre la parole**, donner son avis,
- Savoir **débattre**, tout en restant à l'écoute,
- Savoir **accepter la parole de l'autre**.

• Assurer la sécurité, le bien-être de l'enfant :

Sur le plan physique, c'est :

- Responsabiliser l'enfant par rapport à **l'hygiène** : lavage de mains régulier (avant chaque repas), manger proprement, se tenir correctement à table (ne pas jouer avec la nourriture, ne pas toucher ses chaussures durant le repas, etc.) et respecter la propreté des lieux utilisés. Un temps de brossage de dents sera mis en place durant l'année scolaire après le repas. Ce projet sensibilisera les enfants à l'hygiène bucco-dentaire.
- Etre à la hauteur de la **confiance** qu'accordent les parents à l'équipe éducative : être très attentif lors des sorties d'école, être placé à des points stratégiques dans la cour pour bien surveiller les enfants, compter les enfants à plusieurs reprises...
- **Être vigilant lors de tout déplacement** : notamment durant le déplacement quotidien pour se rendre au restaurant scolaire, veiller à l'absence de danger dans un lieu, se munir d'une trousse à pharmacie, mettre un gilet de sécurité jaune afin que le groupe soit plus visible, tenir les enfants rangés (éviter qu'ils se poussent, se doublent, courent...).
- Connaître les **numéros de téléphone utiles** et les principaux gestes de **premiers secours**.
- **Accueillir les enfants ayant des troubles de santé** (Troubles envahissants du développement, allergie alimentaire, maladie, handicap, etc...) avec un PAI (=projet d'accueil individualisé).
- Faire des **exercices de sécurité** (évacuation/confinement) et faire appliquer le PPMS (=Plan Particulier de Mise en Sécurité) le cas échéant. (Un exercice d'évacuation a été fait le mardi 24 septembre 2024 durant le temps du midi).

Sur le plan moral, c'est :

- **Respecter** l'enfant.
- Permettre à l'enfant de **s'exprimer** (par la parole, des jeux d'expression, mimes...).
- **Ecarter tout propos ou acte raciste, sexiste, moqueur**.
- Instaurer des **règles communes** et expliquer les consignes.
- Savoir **poser des interdictions**, savoir réprimander tout en adoptant une **attitude bienveillante** auprès de l'enfant.

Sur le plan affectif, c'est :

- Être à **l'écoute** des enfants (instaurer des temps d'échanges, ...).
- Connaître et **tenir compte de l'environnement général** de l'enfant (famille, lieu d'habitation...)

- Mettre l'enfant **en confiance**, devenir rapidement pour lui une personne familière.
- Proposer un **discours cohérent** et toujours vérifier qu'il a bien été compris.
- Savoir **apaiser, rassurer et soigner** en cas de douleur et de petits « bobos » (chaque soin apporté à un enfant est noté sur le registre d'infirmerie)
- En cas d'incident ou accident plus conséquent, un avis médical et/ou une prise en charge de l'enfant sont demandés au centre 15, les parents sont prévenus le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est ensuite remplie par la responsable de l'Accueil de Loisirs puis signée par le maire.

• Assurer l'épanouissement de l'enfant :

L'épanouissement de l'enfant, une priorité de l'Accueil de Loisirs :

La raison d'être de l'Accueil de Loisirs ne se limite pas uniquement à la surveillance et au bien-être physique (nourriture, hygiène) de l'enfant. Celui-ci doit trouver au sein des activités des possibilités d'**éveil** ludique, physique, culturel et intellectuel. L'équipe doit tenir un **rôle éducatif visant le développement global de l'enfant**.

L'équipe souhaite permettre à chaque enfant de vivre des **moments heureux et enrichissants** afin de favoriser l'**épanouissement** harmonieux de sa personnalité en répondant à ses différents besoins.

Accéder à l'autonomie et à la prise de responsabilités :

- Proposer un **large choix d'activités adaptées à son âge**, afin qu'il puisse choisir en fonction de ses envies et de ses centres d'intérêt. L'enfant devra s'investir jusqu'à la fin de l'activité.
- Mettre à disposition le **matériel** pédagogique et éducatif qu'il devra respecter et ranger après chaque usage. Ceci afin que l'enfant s'autogère (= petits coins de jeux libres aménagés)
- Laisser le plus possible l'enfant **essayer et faire seul** (pendant le repas notamment) tout en l'encourageant. Associer les enfants au débarrassage des tables.
- S'habiller seul, se chausser seul, lacer ses chaussures....
- **Initier les enfants au tri** des déchets (poubelle recyclable) et éviter le gaspillage.
- Chaque jour un enfant est désigné **responsable** de sa table, par un adulte, sa tâche consiste au réapprovisionnement en eau et au nettoyage de la table.
- Les enfants se servent seuls à table lorsque c'est possible. Cela les sensibilise au partage.

Respecter les rythmes de l'enfant :

- Respecter les rythmes de vie de l'enfant **en alternant temps forts** (activités encadrées par l'adulte) **et temps calmes** (temps où l'enfant peut jouer seul, se reposer, lire, se détendre, ou ne rien faire...).

- Aménager un **espace sécurisant** où l'enfant se sente à l'aise (coins aménagés, libre accès au matériel...).

- **Répartir les enfants dans différents espaces** : cour, salles intérieures, BCD de l'école, salle de boxe, etc... afin d'éviter les concentrations, sources d'énervernement et de fatigue, et le bruit pour favoriser le bien-être de tous.

- **Ne pas obliger un enfant à faire une activité** s'il ne le souhaite pas. Laisser l'enfant ne rien faire s'il en a envie... !
- Savoir donner des directives, des limites, mais leur **laisser des libertés** pour ne pas bloquer l'imaginaire de l'enfant.

• Développer les relations :

L'Accueil de Loisirs est avant tout un lieu d'accueil, un **lieu de rencontres et d'échanges**. C'est également un lieu de coordination et de concertation afin d'assurer la bonne marche de la structure. L'équipe d'animation doit communiquer et entretenir des relations avec les enfants, les parents, l'école, le SEPE (Service Enfance Petite Enfance), mais également les autres services municipaux (Sports, Techniques, Musée...), les intervenants extérieurs, et les différents partenaires tels que 1001 repas.

Ex : durant le 1^{er} trimestre, un atelier sport en commun avec l'AL Centre est proposé aux enfants le jeudi soir.

Les relations avec les parents :

Avant toute chose, rappelons que ce sont les **parents les premiers éducateurs** de leur(s) enfant(s).

L'**équipe de l'AL** intervient comme **co-éducatrice**, en complémentarité. Nous sommes tenus d'informer, de présenter, d'offrir nos pratiques aux familles et d'entendre les choix qu'elles ont faits. Tout au long de l'année nous nous efforcerons d'impliquer les parents dans la vie de l'accueil de Loisirs en leur permettant de découvrir le fonctionnement, les objectifs, les activités... pour qu'ils sachent ce que vivent leurs enfants et échanger avec eux sur leurs attentes.

1. Lors du **conseil d'école** : présentation brève du projet pédagogique, fonctionnement...
2. **Commission PEdT**
3. **Discussion informelle** avec les parents lors de l'accueil/du départ des enfants.
4. **Rencontre** avec les familles en cas de problème ou de difficultés avec un enfant.

Les relations avec l'école :

Il est important de faire le **lien entre les différents moments de la journée**. C'est pourquoi, il est nécessaire de confronter nos impressions, notre ressenti sur les enfants avec les enseignants. Il faut pouvoir prendre le temps **d'échanger** et de **dialoguer** sur les comportements des enfants (problème de santé, souci familial, comportement agressif, niveau scolaire d'un enfant, surtout pour les enfants qui fréquentent l'atelier Diamant).

De plus il est intéressant de suivre ce qui se passe dans l'école (voyages scolaires, sorties), afin de mieux adapter notre fonctionnement.

Notre participation aux conseils d'école est donc très importante. Des commissions de groupe de suivi du PEdT ont lieu plusieurs fois par an (directeurs de structures : école, AL + un parent d'élève)

Les relations avec la mairie :

Il est impératif de rendre compte de notre travail à la mairie et notamment à notre service, d'aller chercher des solutions et des réponses à nos questions. Il est important de nous sentir soutenus par la Municipalité et le **Service Enfance Petite Enfance** de la ville en cas de problèmes et de difficultés (comportement d'un enfant perturbateur par exemple).

• Sensibiliser l'enfant à l'environnement :

- **Prendre conscience** aux enfants du monde qui l'entoure et des **problématiques environnementales**, sans être alarmiste ou fataliste.

- Insister sur les **gestes écologiques** : éteindre la lumière, lutter contre le gaspillage à la cantine, se servir la quantité que l'on va manger), mesurer l'eau que l'on va jeter au moment du débarrasage, arroser les plantes avec l'eau.

- Mise en place de caissettes pour le **tri des déchets**.
- **Récupération des eaux de pluie** grâce à des bacs pour arroser les carrés potagers.

C - FONCTIONNEMENT :

1. L'accueil le matin :

- 2 animateurs
- Horaires : de 7h00 à 8h30 (remise des enfants aux enseignants à 8h20)
- Effectif : 15 en moyenne
- Une fiche de présence est remplie chaque matin.

Les enfants sont **préinscrits** par leur parent par prépaiement à la mairie.
La fiche de présence est envoyée tous les matins par mail.

C'est un **temps d'accueil échelonné** qui doit permettre de finir de se réveiller en douceur, de bénéficier d'un temps de calme et d'un début de journée adapté au rythme de chaque enfant.

Les occupations doivent pouvoir être choisies : pour certains s'isoler et ne rien faire, pour d'autres plusieurs choix sont possibles grâce à un planning établi entre enfants et animateur : petites activités manuelles, relaxation, jeux de société et de construction, dessins, lecture, jeux calmes...

Les enfants seront remis aux enseignants à 8h20. Les animateurs restent devant l'école de 8h20 à 8h30 pour tout renseignement ou échanges d'informations (annulation, inscription, absences, etc...) donnés par les parents.

2. L'accueil le midi :

Les **inscriptions** et les paiements s'effectuent à l'avance **au Service Enfance Petite Enfance** de la Mairie les mercredis ou par internet.

Le restaurant scolaire :

Les enfants sont récupérés dans les classes. Chaque animateur est référent d'une classe.

Les repas ont lieu au restaurant scolaire, au sous-sol de la Maternelle Christin.

Pour plus de confort (et par manque de place), il a été instauré **deux services**, répartis dans la salle de restauration.

L'animateur qui fait **l'appel** informe la directrice de la présence non prévue d'un enfant ou de toute absence non signalée. Après l'appel les enfants se rendent au restaurant scolaire accompagnés d'un animateur. En arrivant au restaurant scolaire, un enfant lit le **menu** du jour (celui-ci est affiché sur la porte de l'ALSH et du restaurant scolaire). Puis, chaque enfant **se lave les mains** avant d'entrer dans la salle de restauration. Le groupe entre dans le calme, les enfants s'installent librement quels que soient les régimes alimentaires : sans porc, végétarien, allergie alimentaire..., sauf avis contraire de l'animateur (cas d'enfant agité).

Le repas est un moment convivial, de détente et ne doit pas être trop rapide (environ 45 minutes). C'est pourquoi, il est demandé à chaque enfant de respecter un minimum de discipline. Le climat éducatif doit favoriser la convivialité et la responsabilisation.

L'enfant devra manger proprement, mesurer son appétit, goûter à tout, gérer son assiette et les quantités demandées à l'adulte (cependant en aucun cas un enfant sera forcé à manger). A la fin du repas, il met son assiette et ses couverts au milieu de la table.

A la fin du repas, un adulte désigne les enfants qui ont fini et qui peuvent se lever, sans précipitation, ranger leur chaise et sortir de la salle de restaurant. Ils **se laveront les mains**. Ils quitteront le restaurant scolaire.

Les enfants sont remis au personnel enseignant à 13h20.

Les enfants sont emmenés par les animateurs.

- 1er service : environ 30 en moyenne enfants de CP/CE1/CE2 et Ulis encadrés par 3 animateurs de 11h30 à 12h30 au restaurant scolaire et de 12h30 à 13h30 dans la cour de l'école ou à l'intérieur en fonction de la météo et des centres d'intérêts des enfants.
- 2ème service : environ 30 enfants en moyenne de CE2-CM1/CM2 & Ulis encadrés par 2 animateurs. De 11h30 à 12h30 dans la cour de l'école et de 12h30 à 13h20 au restaurant scolaire, puis de 13h20 à 13h30 dans la cour de l'école.

Personnel : 6 adultes (la directrice + 4 animateurs + 1 personne à la partie technique).

Activités proposées avant ou après le repas :

Les animateurs ne se contentent pas de « surveiller » la cour : ils veillent à faire respecter les règles de vie et proposent des activités aux enfants.

Ceux-ci ont le choix entre des activités :

Dans la cour :

- Jeux libres (ballon, raquettes, ...)
- Activités proposées par un animateur (jeux de ballon, concours, tournois, ...)

A l'intérieur :

- Dessins, coloriages
- Jeux de société
- Coins de lecture ou de détente
- Jeux libres (légo, kapla, ...)
- Petites activités manuelles (origami, pompons etc....)

A l'extérieur :

- Au parc du TRUCHET
- A la plateforme Duparchy

3. L'Accueil du soir :

- 2 animateurs
- Horaires : de 16h30 à 18h30
- Effectif : 15 enfants en moyenne

Tout comme le matin et le midi un système de **préinscription** par prépaiement est mis en place afin de savoir :

- quels enfants restent à l'Accueil de Loisirs
- l'effectif prévisionnel
- l'heure de départ des enfants, etc...

Les enfants sont réceptionnés par les animateurs dans la cour. Ils goûtent autour des tables (goûter fourni par les parents) et ensuite ils peuvent jouer librement et/ou participer aux ateliers.

Nous accueillons plusieurs catégories d'enfants :

Les enfants qui souhaitent rester pour pratiquer un atelier.

Ils choisissent, pour un trimestre, une activité qu'ils souhaitent suivre parmi la liste qui leur est proposée et s'engagent à :

- Mener l'activité à terme.
- Fréquenter les ateliers de manière régulière.
- Prévenir en cas d'absence (mot des parents, message téléphonique...)

Les thèmes les plus variés sont proposés aux enfants, en fonction du matériel disponible et de leurs envies.

- Ateliers **Jeux** (construction, société, extérieurs, coopération...)
- Ateliers **d'expression** (mîmes, théâtre, danse, chant, marionnettes...).
- Atelier « **Diamant** » : atelier d'accompagnement à la scolarité.
- Activités **manuelles** (Broderie, Perles, Découpage/Collage, Origami, Tissage, Mosaïque Petits bricoleurs...).
- **Échanges ou rencontre** avec d'autres AL (par exemple rencontre avec l'AL Centre pour un atelier sport le jeudi soir durant le 1^{er} trimestre) ou structures (Cantou, Maison de la Petite Enfance...)
- Un atelier où l'enfant fait son programme ! L'enfant peut choisir de lire, de peindre, de colorier, de jouer aux jeux de société, à la poupée, aux petites voitures, de faire de petites activités manuelles, de décorer le centre... ou de ne rien faire. Les animateurs proposent également quelques activités pour ceux qui ont du mal à choisir seul.
- Etc...

En plus des ateliers, certaines activités exceptionnelles ont lieu dans l'année (Carnaval, Chasse aux œufs à Pâques, goûter de Noël, fête de fin d'année scolaire...).

Après les ateliers à **18h00** (sauf pour les ateliers se déroulant à l'extérieur où le retour est prévu pour 18h20), les départs se font de manière échelonnée, les enfants sont :

- soit récupérés par leurs parents
- soit autorisés à rentrer seuls.

Les enfants qui restent de manière ponctuelle, ou qui partent de manière échelonnée avant 18h00, ou qui ne désirent pas faire d'atelier spécifique.

Pour ce type d'accueil, où les départs sont échelonnés, il est difficile de mettre en place des ateliers avec un suivi. Un animateur prend en charge ce groupe d'enfants et leurs proposent plusieurs choix d'activités : jeux libres dans la cour, jeux libres dans les coins aménagés, petites activités manuelles, jeux de société ou de construction, dessins, lecture, jeux calmes...

Une fiche de présence est remplie pour chaque groupe par les animateurs.

D – LE TRAVAIL EN ÉQUIPE :

1. Rôle et Responsabilités de chacun :

Les fonctions de la direction :

- **Dynamiser** l'équipe.
- **Gestion** financière, matérielle, administrative et budgétaire. Un budget annuel est octroyé par la ville, il nous permet d'acheter le petit matériel pour les activités. Les demandes d'investissements

et de travaux sont à formuler chaque année au mois d'octobre pour l'année suivante, afin d'améliorer la qualité de vie de l'Accueil de Loisirs (achat de mobilier, travaux dans les salles, ...).

- **Formation** des animateurs et des stagiaires, **être à l'écoute** des animateurs et faire passer les entretiens professionnels.
- **Garant de la sécurité** affective, physique et morale **de l'enfant**.
- Garant de la mise en œuvre du **Projet Pédagogique** et de son évaluation
- **Relations avec la responsable** et la directrice du **Service Enfance Petite Enfance** (faire remonter ce qui va et ce qui ne va pas)
- Être **animateur avant tout**
- **Relations** avec les différents partenaires et prestataires, relations avec les familles.
- Participation, une fois par mois, à une **réunion avec la responsable et les autres directeurs d'Accueils de Loisirs**, pour échanger sur nos pratiques, nos difficultés...et être informé de différents projets.
- Participer et diriger le groupe de suivi **PEdT*** (avec les directeurs d'école + 1 représentant de parent/ école)

Les fonctions des animateurs diplômés ou sans formation :

- **Animer** les différents moments de la journée, être impliqué et motivé !
- **Accueillir** les enfants, les **écouter, s'adapter** à l'enfant.
- Préparer et proposer des **activités** et des ateliers et en assurer son rangement.
- Mise en place d'un planning d'activités et/ou projet.
- Mettre à disposition des enfants, ses connaissances et ses compétences (attention de ne pas faire à la place de l'enfant).
- **Garant de la sécurité** physique et affective de chaque enfant, du **respect des lieux, du matériel** ainsi que des **règles de vie**.
- Mettre en œuvre le **Projet Pédagogique** (élaboré en équipe) et respecter les décisions prises ensemble.
- **Accompagner** les enfants lors du repas (veiller à ce qu'il goûte de tout, éviter le gaspillage sans pour autant les forcer, vérifier que les enfants se tiennent correctement à table)
- **Participer aux réunions** de préparation, de bilan, d'analyse, de manière active, faire partager ses idées (54h/an ou 12h/an selon le temps de travail de l'animateur).
- **Communiquer** avec l'équipe (passer les infos, écouter les consignes, regarder le tableau d'informations, etc)
- **Travailler en équipe** (entraide, participation active et implication)
- **Respecter** l'enfant et **se faire respecter**. En aucun cas l'adulte ne fera de l'humiliation, du dénigrement ou de la dévalorisation, mais au contraire il encouragera les enfants pour les tirer vers le haut et il aura une attitude de **BIENVEILLANCE** auprès des enfants.
- Soigner son **hygiène de vie** et sa tenue vestimentaire, être propre sur soi.
- Avoir un **langage** et un ton adapté avec les enfants et les parents (avoir un langage adapté en fonction de l'âge des enfants...) Se mettre à la hauteur des enfants pour leur parler.
- Mise en place du langage des signes pour les enfants autistes et favoriser l'intégration des enfants Ulis.

1. Organisation du travail de l'équipe :

Pendant les réunions de travail l'équipe va :

- Analyser et évaluer son travail et ses activités en référence au Projet Pédagogique. Elle peut amener des changements de fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- Préparer ses activités et mettre en place des projets.
- Échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

- Échanger sur le fonctionnement, réadapter et faire évoluer les règles (Projet Pédagogique)...
- Échanger entre collègues (conseils, problèmes relationnels, échanges de pratique...).
- Etc...

2. Évaluation du Projet Pédagogique :

En fin d'année scolaire l'équipe se réunit pour faire un grand bilan de l'année qui vient de s'achever. Ainsi à ce moment-là l'équipe procède à l'évaluation du Projet Pédagogique (cf. tableau ci-dessous). Ce bilan est donné à l'organisateur. Il permet à l'équipe de voir si les objectifs pédagogiques fixés pour l'année ont été atteints (grâce aux indicateurs de réussite) et de réajuster ses objectifs et les moyens d'y parvenir pour l'année suivante.

Bilan Annuel

		Les +	Les -	Perspectives
Les Objectifs	Du Projet Pédagogique			

		Les +	Les -	Perspectives
Les Activités / Les Actions Réalisées				
Les Relations avec...	Les Enfants			
	Les Parents			
	Les Enseignants			
	L'Équipe			
	Le SEJ Service Enfance Jeunesse			

	Autres			
		Les +	Les -	Perspectives
Les Moyens	Humains			
	Matériel			
	Financiers			
Divers				

Un bilan annuel des activités est également demandé par la **CAF**.

D'autre part une **fiche d'activité** est remplie avant chaque activité / projet /cycle d'activités. Celle-ci est reprise après l'activité pour en faire son évaluation grâce à des critères et des indicateurs précis, définis au préalable.

Un petit temps de retour sur l'activité peut avoir lieu avec les enfants à l'issue de celle-ci, pour connaître également leur ressenti et leurs impressions.

Les **critères d'évaluation** peuvent être :

- Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, augmentation des effectifs...
- Qualitatifs : évolution de l'enfant, relation au sein du groupe, satisfaction, relation avec l'animateur, intégration des règles de vie...
- Ou autre en fonction des objectifs.

Chaque année des **entretiens annuels d'évaluations** ont lieu où animateur et directrice font le bilan personnel de l'année passée et fixe les objectifs pour l'année à venir.

Ponctuellement et de façon informelle, des entretiens peuvent avoir lieu entre la directrice (ou l'adjointe) et l' (les) animateur(s) afin de discuter, d'échanger et de faire le point sur certains aspects à travailler ou à approfondir.

CONCLUSION

Afin de remplir au mieux notre mission, il est nécessaire qu'il règne, dans l'Accueil de Loisirs, un **climat de respect des uns et des autres, de confiance et d'échanges**. En gardant toujours en tête l'objectif principal : **l'épanouissement de l'enfant**.

ANNEXES

* **Règlement Intérieur 2024-2025 des AL Élémentaire et Tarification 2024 :**

<https://www.saint-claude.fr/education/les-enfants-lecole/restauration-scolaire-et-accueils-de-loisirs/>

* **Projet Educatif** de la ville de Saint Claude (2020-2026) et **Projet Educatif du Territoire** (2022-2025) :

<https://www.saint-claude.fr/education/les-enfants-lecole/restauration-scolaire-et-accueils-de-loisirs/>

* **Fiche d'activités** et **fiche bilan** d'activités.

Fiche d'Activités

Questions	Définitions	Réponses
Quoi ?	Nom de l'Activité <i>Le type d'activité (Jeu, Chant, etc...)</i>	
Pourquoi ?	Les objectifs... <i>Savoir, Savoir-faire et Savoir Être</i>	
Pour Qui ?	Le Public <i>Tranche d'âge</i>	
Comment ?	Le Déroulement... <i>Méthodes...</i>	
Par Qui ?	Nombre d'Animateurs... <i>Compétences</i>	
Avec Quoi ?	Le Matériel...l	
Où ?	Le(s) Lieu(x)...	
Quand ?	Le Jour et les Horaires...	
Combien ?	L'Effectif...	
Avec qui ?	Les Partenaires ?	
Combien ça coûte ?	Le Prix...	
Quels Critères	Evaluations des objectifs	

Fiche bilan d'activités

Date/ Période	
Activité	
Animateur	
Nombre de participants	

Objectifs :

Ressource :

Critères	OUI	NON	
Est-ce que j'ai eu assez de matériels ?			
Est-ce que les lieux étaient adaptés ?			
Est-ce qu'il y avait assez d'encadrement ?			

Public :

Critères				Observation
Implication des enfants				
Compréhension des enfants				
Réussite des enfants dans l'activité				
Autonomie des enfants				
Respect des règles d'activités				
Comportement				

Activité :

Critères	Oui	A moitié	Non	Observation
Est-ce que mon activité était adaptée ?				
Est-ce que la sécurité était adaptée ?				
Est-ce que les objectifs que je me suis fixé sont atteints ?				

Auto-évaluation :

Critères	Acquis	A améliorer	Non acquis	
Explication de l'activité				
Adaptation				
Organisation				
Sécurité				
Gestion d'un groupe				
Conduite de l'activité				

Points forts / Points faibles :

Conclusion :